

DDTM de la Gironde

Concertation pour le projet de Cartographie des cours d'eau de Gironde

**INTERCLE SAGE ISLE/DRONNE
et SAGE DORDOGNE ATLANTIQUE**

21/09/2017

RESSOURCES, TERRITOIRES ET HABITATS
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Plan de l'exposé :

- rappels réglementaires et outils disponibles
- la cartographie actuelle et à venir
- méthodologie employée pour le projet de cartographie
- planning de concertation et modalités de remontée / prise en compte des avis



L'entretien des fossés et des cours d'eau : une nécessité

- **Les fossés**, ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux, doivent être régulièrement entretenus et curés par leur propriétaire ou gestionnaire afin de les maintenir en bon état et de leur permettre d'assurer leurs fonctions
- **Les cours d'eau**, milieux complexes, ont besoin d'un entretien minimal (enlèvement des embâcles, nettoyage des rives...) pour maintenir leur bon fonctionnement et leur **bon état écologique**

Une obligation réglementaire : l'entretien des cours d'eau

L'entretien courant des cours d'eau : obligation du propriétaire riverain (art L215-14 CE)

- ✓ Comprend le retrait d'embâcles ou d'atterrissements qui gênent la circulation naturelle de l'eau
- ✓ Comprend l'entretien de la végétation des rives par élagage ou recépage (sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les rives)
- ✓ **N'est pas soumis à la loi sur l'eau**

Extraction de sédiments :

- ✓ Sort de l'entretien courant
- ✓ **Est soumis à la loi sur l'eau**

Rappel réglementaire :

travaux en cours d'eau soumis à la loi sur l'eau (art R214-1 CE) :
extraction de sédiments, modification de profils, pose d'ouvrages, travaux en lit mineur, sur digues, travaux en frayères etc.....

- atteintes à l'environnement possibles en cas d'intervention relevant de la loi sur l'eau sans Déclaration ou Autorisation préalable
- nécessité de bien connaître la distinction cours d'eau / fossé



La loi sur l'eau n'interdit pas les travaux sur cours d'eau mais les encadre réglementairement !

Les documents d'accompagnement élaborés par la Police de l'Eau en Gironde depuis 2014

- **clé de détermination** cours d'eau (en cours d'actualisation)
- **plaquette d'information** sur la réglementation loi sur l'eau en cours d'eau et charte / guide des bonnes pratiques
- cadre type pour un **dossier de déclaration** d'extraction de sédiments (DDTM 33)
- **cartographie évolutive** des cours d'eau (dans un premier temps sur le massif forestier des Landes de Gascogne puis généralisé ensuite)

=> Documents et accès à la cartographie « massif des landes » en ligne sur le site préfecture depuis 2014

Cartographie élaborée et mise en ligne en 2014 avant la concertation et les nouveaux textes

The screenshot displays a web-based GIS application interface. At the top left, there are logos for the French Republic and the GIP (Groupe Intercommunal de Prévention). The main map area shows a geographical region with various data layers overlaid, including water courses and land use. The interface includes a search bar, navigation tools, and a legend on the right side. The legend lists several data layers, including 'Pas de fond', 'Fond cartographique du GIP ATGeRi (ma)', 'Scan 25 Aquitaine', 'Vues aériennes 2009', 'Vues aériennes 2009 IRC', 'Vues aériennes 2012', 'IGN Photographies aériennes L93', 'Communes', 'Relief MNT', 'Cadastré IGN Aquitaine', and 'Classement cours d'eau - fossés'. The 'Classement cours d'eau - fossés' layer is expanded, showing 'Cours d'eau reconnu' (blue line), 'Fossé reconnu' (black line), and 'Emissaire non déterminé' (grey line). The map scale is indicated as 1:578712. The interface also includes a search bar and several dropdown menus for filtering data by department and commune.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIP

Ré
Carte évolutive des cours d'eau et fossés

Outils de recherche

1 : 578712

Données / Impression

Liste des couches de données

- Pas de fond
- Fond cartographique du GIP ATGeRi (ma)
- Scan 25 Aquitaine
- Vues aériennes 2009
- Vues aériennes 2009 IRC
- Vues aériennes 2012
- IGN Photographies aériennes L93
- Communes
- Relief MNT
- Cadastre IGN Aquitaine
- Classement cours d'eau - fossés
 - Cours d'eau reconnu
 - Fossé reconnu
 - Emissaire non déterminé

Scale = 1 : 578712

Cartographie mise en ligne en 2014 avant la concertation :

- avant parution d'une instruction ministérielle en juin 2015 et définition d'un cours d'eau dans la loi biodiversité de 2016
- hébergée par le GIP ATGERI (SIG Aménagement du Territoire et Gestion des Risques) , suite à travail technique et de concertation avec profession agricole et forestière / DFCI sur les Landes Humides de Gascogne
- en ligne sur le site de la préfecture pour consultation directe

=> *Pas encore complète et évolutive*

=> *Mise à jour en fonction des expertises ponctuelles et des nouveaux textes*

=> *Mise à jour sur des secteurs spécifiques (ex secteur PEANP / Jalles d'Eysines – Blanquefort), avec large concertation*

Le nouveau projet de cartographie soumis à la concertation :

L'instruction gouvernementale du 3 juin 2015 demande aux services de l'Etat de cartographier les cours d'eau

- sécuriser pour les acteurs des territoires les interventions sur les cours d'eau / fossés
- préciser les 3 critères caractérisant la notion de cours d'eau :

1/ lit naturel à l'origine

2/ alimentation indépendante des précipitations

3/ débit suffisant une majeure partie de l'année

Critères repris dans la **loi biodiversité n° 2016-1087 du 8 août 2016** pour définir un cours d'eau

Méthodologie pour élaborer le projet de cartographie 2016/2017 sur le 33
et qui est soumis à concertation

- **projet de carte élaboré selon les 3 critères de la loi biodiversité, sur la base des couches existantes (BD Topo), des anciennes cartes (Cassini...), des expertises / connaissance terrain, du recensement et données sur les sources...**
- **utilisation des données et de l'outil du GIP pour l'importation des couches**
- **une large concertation (SAGES, profession agricole / sylvicole, AMG, ...)**
- **publication d'une carte prévue pour l'automne 2017 (évolutive)**

Les données mises à à disposition pour la concertation :

=> de nouvelles cartes 2016/2017 basées sur l'instruction ministérielle et la loi biodiversité et couvrant l'ensemble du département

=> des fichiers regroupés par secteur : Blayais, Entre deux Mers, Libournais, Médoc, Sud Gironde et Bordeaux Métropole

=> sur chaque secteur : une carte globale des bassins versants et des cartes spécifiques pour chaque BV

Exemple sur le secteur des SAGES (projet de cartographie 2016/2017 – Vue d'ensemble)



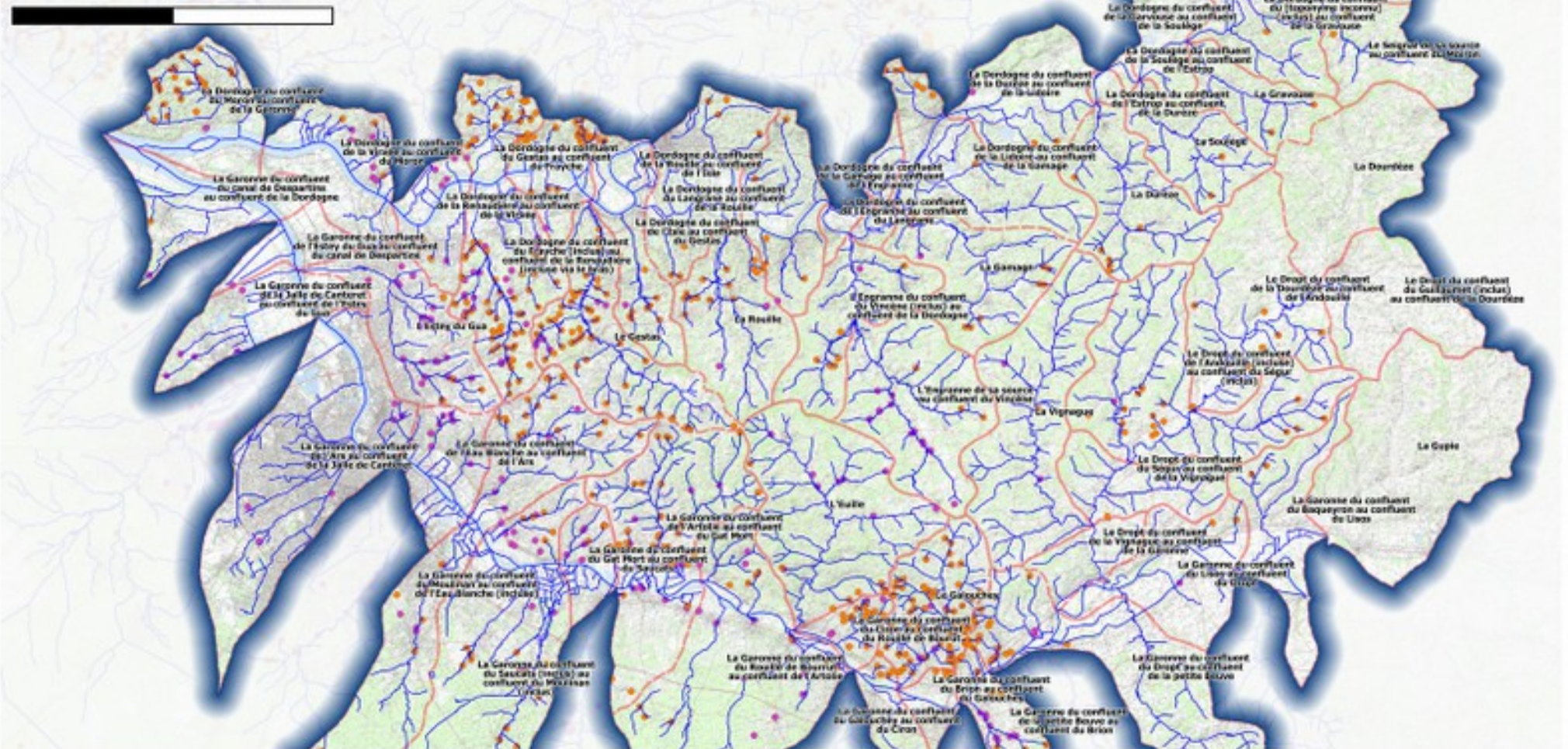
01_Vue d'ensemble des bassins versants secteur Entre-Deux-Mers

DDTM33 (Service Eau et Nature) ; Mission Observation Stratégie Territoriale Pôle systèmes d'informations territoriales

Légende

- Cours d'eau reconnu
- Bassins versants
- Emergence des aquifères BRGM
- Source_IGN

0 10 20 km



Exemple sur le secteur des SAGES (projet de cartographie 2016/2017 – zoom sur un bassin versant)



Planning pour la concertation SAGES :

- => réunion de présentation aux animateurs début 2017
- => remontée des avis à la DDTM prolongée par le Préfet à mi septembre 2017

Important : bien prendre en compte les trois critères de la loi définissant un cours d'eau

Remontées des remarques / avis sur les projets de carte :

- => analyse des avis reçus par la DDTM et lien avec les avis des autres concertations
- => expertises terrain
- => arbitrages DDTM



Il est bien prévu d'examiner l'ensemble des avis et remarques dans le cadre de la concertation

Merci de votre attention – Questions diverses

